

SI PARTIELLEMENT OU NON, qui n'est pas couvert ?

- Vous-même
- Votre conjoint
- Vos enfants

POUR QUELLES RAISONS ?

- Coût trop élevé
- Pas de besoin particulier de couverture santé
- Autres - précisez :

Quel est le montant mensuel de votre cotisation (par adulte) ?

- Moins de 50 €
- de 51 € à 70 €
- de 71 € à 90 €
- de 91 € à 110 €
- Plus de 110 €

**SERIEZ-VOUS INTÉRESSÉ(E) PAR UNE MUTUELLE,
négociée avec votre commune ?**

Pour combien de personnes ?

- Nombre d'adultes :
- Nombre d'enfants :

Dans quelles situations ?

- Salarié
- Indépendant (artisan, commerçant, chef d'entreprise, marin pêcheur, exploitant agricole)
- Retraité
- Étudiant
- Sans emploi
- Autres :

**Quelles prestations vous intéresseraient ?
(vous pouvez cocher plusieurs cases)**

- Soins médicaux
- Hospitalisation
- Pharmacie
- Optique
- Soins dentaires
- Appareillage (prothèses auditives, fauteuil roulant...)
- Médecines douces : ostéopathe, acupuncteur, pédicure...
- Autres - précisez :

Vous pouvez ajouter des suggestions ou remarques :



Questionnaire pour la mise en place d'une Mutuelle Communale

Afin d'améliorer l'accès aux soins, et dans un esprit de solidarité, la commune de Ploneour-Lanvern a décidé d'agir afin de rendre les soins accessibles au plus grand nombre à un tarif préférentiel.

Nous souhaitons négocier un contrat de mutuelle santé pour les Ploneouristes, afin de faire bénéficier des tarifs les plus compétitifs.

Si vous êtes intéressé(e) par cette démarche, faites-vous connaître par le biais du questionnaire ci-dessous, que nous vous invitons à remplir.

Il est également disponible en mairie ou sur le site internet de la commune. Vous pouvez l'envoyer ou le déposer directement en Mairie ainsi qu'auprès du CCAS.

Facultatif :

Nom : Prénom :

Adresse :

Courriel ou téléphone :

VOUS AVEZ une couverture santé complémentaire ?

Oui Partiellement Non

SI OUI, vous adhérez à ?

- Une mutuelle santé
- Une mutuelle santé par votre employeur
- La couverture maladie universelle (CMU)
- L'aide à l'acquisition d'une complémentaire santé (ACS)

contact@artimedition.net

Les informations recueillies sont confidentielles, elles seront utilisées uniquement dans le cadre de l'étude préparatoire à la mise en œuvre d'une mutuelle communale.

Merci de déposer ce questionnaire en mairie avant le 15 avril 2022.

Une réunion avec le prestataire retenu par la commune sera prochainement organisée.



Nous vous remercions de votre contribution.

Le Maire, Présidente du CCAS

Josiane KERLOC'H